

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le vingt et un septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. PERRIN Gérard, le Maire.

Date de la convocation : 17 septembre 2016.

ETAIENT PRESENTS : M. Gérard PERRIN, Philippe BEREZIAT, M. Pierre FAVIER, Mme Christelle VIVERGE, MM. Daniel COMBEPINE, Claude MARANDET, Mme Pascaline DUC, M. Gilles PERDRIX, Mme Christine ANDREY, M. Christophe MARECHAL, Mmes Nadège BUIRET, Sophie RIGOLLET, Laetitia PICHON-THOMASSON, M. Fabrice GODARD.

Excusée : Mme Françoise BEVERNAGE. Arrivée de Nadège BUIRET à 21 heures.

Nombre de membres : en exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. M. le Maire propose que la tâche soit assurée par M Claude MARANDET, ce qu'accepte l'intéressé et est validé à l'unanimité par le conseil municipal. Il sera assisté de la secrétaire de mairie.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 31 août 2016

Une copie intégrale du procès-verbal de la séance du 31 août 2016 a été adressée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal est invité à adopter le procès-verbal de la réunion.

Il est adopté à l'unanimité, à mains levées, dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

2. Travaux de branchement en eau potable pour la nouvelle station d'épuration

Monsieur le Maire présente le devis établi par les services d'Alteau relatif à la construction d'un branchement pour l'alimentation en eau potable de la nouvelle station d'épuration.

Le montant du devis pour la réalisation de cette prestation est de 4 947,56 € HT soit 5 937,07 € TTC.

Il est proposé aux membres du conseil d'accepter ce devis présenté par Alteau.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
À l'unanimité :**

✚ **ACCEPTÉ** le devis établi par les services d'Alteau relatif à la construction d'un branchement pour l'alimentation en eau potable de la nouvelle station d'épuration,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer ce devis.

3. Révision des tarifs de vente d'herbe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de plusieurs parcelles de terrains qui sont exploitées en 2016 par des agriculteurs :

| Exploitant | N° Parcelle | Superficie |
|------------------|-------------|------------|
| Mme Rachel PIRAT | A 47 | 75 a 85 ca |
| | A 846 | 75 a 85 ca |
| EARL Des Matrais | C88 | 30 a 74 ca |
| | C 89 | 37 a 34 ca |
| | C 96 | 37 a 34 ca |

| | | |
|--------------------|-------|-----------------|
| M. FAVIER Pierre | ZA 2 | 2 ha 57 a 33 ca |
| M. MOINE Dominique | B 389 | 85 a |

Ces parcelles de terrains font l'objet de « contrat de vente d'herbe ». Le prix de la redevance annuelle est révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages.

L'indice national de fermage 2016 applicable est de 109,59. La variation de cet indice par rapport à l'année 2015 est de - 0,42 %.

Il convient d'établir le tarif de vente d'herbe de ces terrains, pour l'année 2016.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

✚ **DECIDE** d'appliquer la variation de l'indice par rapport à l'année précédente soit une baisse de 0,42 %,

✚ **FIXE** comme suit le tarif de vente d'herbe de ces terrains :

- Parcelles A 47 de 75a 85ca
A 846 de 75a 85ca
à 64,95 euros l'hectare pour l'année 2016 à Mme Rachel PIRAT soit un total de 98,53 €.
- Parcelles C 88 de 30a 74ca
C 89 de 37a 34ca
C 96 de 37a 34ca
à 117,22 euros l'hectare pour l'année 2016 à l'EARL DES MATRAIS soit un total de 123,57 €.
- Parcelle ZA 2 de 2ha 57a 33ca
à 135,03 euros l'hectare pour l'année 2016 à M. FAVIER Pierre soit un total de 347,47 €.
- Parcelle B 389 de 85 a
à 63,22 euros l'hectare pour l'année 2016 à M. MOINE Dominique soit un total de 53,74 €.

✚ **DIT** que le produit de cette vente sera inscrit à l'article 7021 du budget.

4. Renouvellement de la convention fourrière animale avec la SPA

Monsieur le Maire informe que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L. 211-24 à L. 211-26 du Code Rural, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

Il rappelle au Conseil Municipal que la commune a passé une convention de fourrière animale avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) pour la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que pour la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière par la SPA de Lyon et du Sud Est. Cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2016.

Il présente aux membres un projet de renouvellement de cette convention. Il précise que cette convention est établie pour une durée d'un an.

Le tarif proposé est de 0,35 € par an et par habitant soit 491,40 € pour l'année 2017.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette nouvelle convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents,**

✚ **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération,

✚ **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents à intervenir liés à celle-ci,

✚ **DECIDE** d'inscrire au budget 2017 les crédits nécessaires au financement de cette indemnité.

5. Bulletin municipal – choix de l'imprimeur

Monsieur le Maire informe que la conception du prochain bulletin municipal de la commune de Cras sur Reyssouze est en cours.

Cinq imprimeurs ont été consultés pour la réalisation des bulletins 2017 et 2018. Tous ont répondu.

La commission « information, communication », après avoir pris connaissance des offres, propose de retenir l'imprimerie AGB PRINT située à Bourg en Bresse pour la préparation et l'édition de 650 exemplaires au prix de 1 660 HT soit 1 992 € TTC, plus 22 € HT les 50 exemplaires à la suite.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
À l'unanimité :**

- ✚ **DECIDE** de retenir, pour la préparation et l'édition de 650 bulletins municipaux pour les années 2017 et 2018 :

L'imprimerie AGBPRINT de Bourg en Bresse, pour un montant de 1 660 HT soit 1 992 € TTC, plus 22 € HT les 50 exemplaires à la suite.

6. Création d'un logo pour la commune

La commune de Cras sur Reyssouze ne dispose ni d'un blason, ni d'un logo (ou logotype), qui l'identifie pour ses différents outils de communication (bulletin municipal, enveloppe, courriers, signature email, ...).

Nous vivons dans une société de communication par l'image. Il est de plus en plus courant que les communes, même les plus petites, personnalisent leurs courriers officiels par un logo car le logo est un outil de communication porteur de l'identité communale. Plusieurs communes voisines à la nôtre ont déjà créé un logo qui représente leur collectivité.

Jusqu'à présent la mise en place d'une identité visuelle de la Commune n'a pas été réalisée, la volonté étant de réduire au plus bas les coûts de fonctionnement.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'opportunité de créer un logotype pour la commune et, le cas échéant, sur les modalités de sa création.

Après discussion, le Conseil Municipal décide qu'il n'y a pas d'urgence et d'attendre les orientations qui pourraient éventuellement être prises au niveau de la grande intercommunalité en 2017.

7. Informations diverses du maire

- Aménagement et restauration hydro-géomorphologique de la Reyssouze et de la Morte du Souget et protection contre les inondations de la Reyssouze

Une réunion de présentation de l'avant-projet d'aménagement et de restauration hydro-géomorphologique de la Reyssouze et de la Morte du Souget et la protection contre les inondations de la Reyssouze à Cras a eu lieu en mairie le mardi 13 septembre, avec la présence d'un Ingénieur du bureau d'études ARTELIA, d'un Inspecteur contrôle et sécurité des ouvrages hydrauliques de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, d'un agent chargé de fonctions de police judiciaire au titre du code de l'environnement à l'ONEMA, du Président et du Directeur du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Reyssouze et de représentants de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et du service en charge de la politique de l'eau à la direction départementale des territoires de l'Ain.

Les objectifs de ce projet sont d'améliorer la qualité de l'eau (restauration de la morphologie fonctionnelle de la Reyssouze et de la Morte du moulin Souget), de restaurer la continuité écologique sur la Reyssouze au niveau du moulin Souget, et de prévenir le risque des inondations.

Dans le cadre du deuxième Contrat de Rivière, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée a désigné ce dossier prioritaire.

Les procédures règlementaires (Dossier Loi sur l'eau, Déclaration d'Intérêt Général, etc...) seront lancées prochainement.

Les travaux pourraient débuter au second semestre 2017.

- Passage à la facturation électronique

Dans la continuité du passage au Protocole d'échange standard (PES V2) le 1er janvier 2015, à partir du 1er janvier 2017, une nouvelle étape sera franchie dans la dématérialisation de la chaîne comptable puisque toute structure publique (État, collectivités locales, et établissements publics nationaux) devra être en mesure d'émettre et de réceptionner ses factures par voie électronique. L'objectif est d'aller vers une dématérialisation « totale » de la chaîne comptable.

Cette obligation sera mise en œuvre au moyen d'un portail unique et gratuit, mis en place par l'Agence Informatique Financière de l'Etat, pour l'ensemble des acteurs concernés (les collectivités locales et leurs fournisseurs) par la facturation électronique : Chorus Pro. Il permettra le dépôt, la réception et la transmission des factures électroniques via internet.

Afin de se préparer à cette échéance du 1er janvier 2017, Monsieur le maire et la secrétaire de mairie ont participé à une réunion d'information organisée par la Direction générale des finances publiques à Bourg en Bresse.

La secrétaire prépare le passage à la facturation électronique.

- Organisation de la future communauté d'agglomération du Grand bassin de vie de Bourg-en-Bresse

Le maire informe de l'avancement du travail fait par les 7 EPCI du Grand bassin de vie de Bourg-en-Bresse qui fusionneront le 1er janvier 2017. Une conférence des maires s'est déroulée le lundi 19 septembre, au cours de laquelle ont été présentés le résultat du vote des communes, les modalités d'élection des conseillers communautaires, un point d'étape des huit groupes de travail, la synthèse des principes d'organisation de l'administration de la future Communauté et une synthèse financière.

La désignation des futurs Conseillers Communautaires interviendra prochainement.

- Vie associative

Un courrier de Mme FABRE, présidente de la Gymnastique Volontaire de Cras, a été reçu en mairie pour remercier la municipalité de la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes lors des cours les mardi et jeudi en soirée.

- Paroisse

Du 8 au 14 décembre, l'évêque, monseigneur Pascal Roland, effectuera une visite pastorale de l'ensemble de la paroisse Montrevel Attignat et St Trivier de Courtes. A cette occasion, une rencontre aura lieu avec les élus le vendredi 9 décembre à midi.

8. Compte-rendu des commissions communales, des syndicats intercommunaux et tour de table

- Commission Bâtiments communaux

L'entreprise ARBANDESBORDES a installé le vidéoprojecteur ce jour dans la salle du conseil.

- Commission Eclairage Public, réseaux énergies et télécom

L'ancien poste de transformation, mis hors service, route des Puthods a été démoli ce jour par l'entreprise EGCA de Montrevel en Bresse.

- Affaires scolaires et périscolaires

Conseil Municipal Enfants (C.M.E.) : une réunion a eu lieu le samedi 17 septembre 2016. Les jeunes élus commencent à travailler sur le projet qu'ils souhaitent mettre en place cette année : la sécurité des déplacements des enfants sur la place du Village. L'idée est d'alerter les automobilistes sur la présence des enfants et essentiellement lors des déplacements des enfants venant des Puthods pour prendre le car aux Perthuisettes. La prochaine réunion se tiendra le samedi 15 octobre.

9. Questions diverses

- Daniel COMBEPINE et Gilles PERDRIX ont représenté la commune lors une marche semi-nocturne organisée par la retraite sportive d'Attignat le vendredi 16 septembre. Un repas a suivi à la salle des fêtes de Cras. L'association remercie la commune pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

- Claude MARANDET a assisté à l'inauguration des bâtiments agricoles le vendredi 16 septembre à 17 h à la ferme du Sougey à Montrevel.

10. Programme des rencontres et réunions prochaines

- Samedi 15 octobre en soirée : Repas communal.
- Mercredi 19 octobre à 20 h 30 : Réunion publique du Conseil Municipal.
- Mercredi 16 novembre à 20 h 30 : Réunion publique du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22 h 15 minutes.